

ÉDUCATION Au cours d'un colloque organisé à la Sorbonne, à Paris, les ministres de l'éducation allemand, italien, britannique et français ont adopté une déclaration commune sur l'harmonisation du système européen de l'enseignement supérieur. « *L'Europe que nous bâtissons n'est pas seulement celle de l'Euro* », affirme ce texte.

● DEPUIS la création du programme Erasmus, en 1987, 400 000 étudiants ont bénéficié d'une bourse de l'Union européenne. Edith Cresson, commissaire européenne chargée de

l'éducation, devrait annoncer, mercredi 27 mai, une extension de ce programme, qui sera étendu à vingt-trois pays. ● SUR les 150 000 étudiants que compte le pôle uni-

versitaire européen de Lille - Nord-Pas-de-Calais, 3 000 partent chaque année à l'étranger, majoritairement dans l'Union européenne, pour une durée minimale de trois mois.

A la Sorbonne, l'appel de quatre pays en faveur d'une Université européenne

Les ministres de l'éducation allemand, italien, britannique et français souhaitent l'extension de leur initiative à l'ensemble de l'Union. Edith Cresson, commissaire européen, devrait annoncer une relance des programmes d'échanges Erasmus, qui ont bénéficié à 400 000 étudiants depuis 1987

HAIÉ d'honneur de la garde républicaine, recteurs en robe noire et ceinture mauve, présidents d'université en toge jaune ou rouge et étole d'honneur : dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la République des professeurs a revêtu ses habits d'apparat, dimanche 25 mai, pour la première journée de « L'Université européenne » convoquée par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale.

Il fallait sans doute emprunter ce détour par la tradition et le passé — illustré par la conférence de Jacques Le Goff, professeur au Collège de France, sur l'origine des universités dans la période médiévale — pour définir le futur « *espace universitaire européen* » que les ministres de l'éducation allemand, italien, britannique et français se sont engagés à mettre en œuvre dans une déclaration commune publiée à l'issue du colloque, lundi en fin d'après-midi.

Ce texte est d'abord une profession de foi destinée à affirmer la vision politique d'une Europe qui ne saurait se limiter à celle « *des banques et de l'économie* ». Tour à tour, dans leur discours de réception du titre de docteur *honoris causa* des universités de Paris, la

l'italien Luigi Berlinguer ont évoqué, après M. Allègre, la nécessité de bâtir « *une Europe de la connaissance* » fondée sur la richesse et la diversité des cultures.

Dans son intervention de clôture, lundi en fin d'après-midi, le premier ministre, Lionel Jospin, devrait, lui aussi, se prononcer en faveur d'un engagement accru dans la « *bataille de l'intelligence* ». Après avoir contribué à ajouter un volet social au traité d'Amsterdam, c'est cet autre objectif de la politique européenne que le gouvernement français entend promouvoir afin de rééquilibrer l'« *Union économique et monétaire* ». A quelques heures de distance, le président de la République, Jacques Chirac, a d'ailleurs prévu de s'entretenir sur le même thème avec des étudiants à Angers.

HARMONISATION

Par-delà les principes, la déclaration commune ouvre des pistes concrètes en matière d'harmonisation des formations et des diplômes, de mobilité des enseignants et des étudiants (Le Monde daté 24-25 mai). Le texte affirme surtout la nécessité de prendre en compte la « *reconnaissance d'acquis, par un système de crédits, tout*

L'appel final lancé à l'ensemble des pays de l'Union européenne est-il en concurrence avec les initiatives de la Commission européenne ou vise-t-il à appuyer les programmes existants ?

Devant l'ensemble de la Commission européenne, Edith Cresson, commissaire européenne chargée de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la jeunesse, devait soumettre, mercredi 27 mai, les nouvelles orientations de la seconde phase du programme So-crates visant à créer « *un espace éducatif européen* » étendu à vingt-trois pays, qui intègre la « *stratégie coordonnée pour l'emploi* » soutenue par la France.

Quatre objectifs ont été définis. A priori, ils ne sont guère éloignés des orientations du « *club des quatre* » réuni à la Sorbonne. On y découvre la même volonté de favoriser la mobilité « *physique et virtuelle des citoyens par l'utilisation des nouvelles technologies* », « *une meilleure reconnaissance des diplômes et l'encouragement des innovations* », le développement des ré-

seaux de coopération et la promotion des compétences linguistiques...

La relance de ce programme communautaire s'inspire en grande partie du bilan des actions déjà mises en œuvre. Dix après son lancement en 1987, c'est le programme d'échanges Erasmus qui a connu le plus grand succès. Depuis cette date, 400 000 étudiants ont profité des bourses allouées par la commission. A la prochaine rentrée, 189 000 étudiants et 31 000 enseignants répartis dans 1 440 établissements devraient à nouveau en bénéficier. Comparé aux 11 millions d'étudiants européens, le chiffre est certes encore faible.

MODICITÉ DES BOURSES

Les critiques se sont multipliées, ces deux dernières années, à l'égard de ce programme victime de son succès, malgré la modicité des bourses accordées par la commission, de l'ordre de 650 francs par mois, parfois complétées par des aides natio-

nales ou régionales (*lire ci-contre*). Outre la lourdeur des procédures depuis l'instauration de « *contrats institutionnels* » pour chaque établissement, les difficultés de reconnaissance et de validation des acquis et des parcours ont été relevées parmi les principaux obstacles à la mobilité.

En France, tout particulièrement, la multiplication des traces administratives à l'égard des étudiants étrangers a été épinglée par la commission, qui a ouvert une procédure d'infraction pour « *mauvaise application de la directive du droit de séjour des étudiants* ». Ces critiques devraient être en partie apaisées par la décision d'augmenter d'environ 15 % en 1998 le montant des crédits affectés au programme Erasmus. Cette somme, qui sera portée à 82,7 millions d'euros (537,5 millions de francs), tient compte, il est vrai, de l'élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale. Pour autant, la commission admet que cette enveloppe reste insuffisante et attend des Etats membres « *une*

meilleure complémentarité ». La commission enfin souhaite encourager le système européen de transfert d'unités de cours (ECTS), la formule retenue pour assurer la reconnaissance et la validation des acquis et des diplômes. Mise en place depuis 1996 et coordonnée par l'Unesco et le Conseil de l'Europe.

Repris dans la déclaration commune des quatre ministres réunis à la Sorbonne, ce système, étendu « *tout au long de la vie professionnelle* », apparaît comme la fondation la plus solide du futur espace européen. C'est en tout cas celle qui, par-delà les déclarations de principe, devrait associer directement les universités, les enseignants et les étudiants.

Michel Delberghe